



La présente Politique de Protection des Données Personnelles a pour objet de présenter de quelles manières la Clinique de la Marche traite les données personnelles et les mesures mises en œuvre pour les protéger.

LES ENGAGEMENTS DE LA CLINIQUE EN MATIERE DE PROTECTION DES DONNEES

La Clinique est soucieuse de la protection de la vie privée et de sécurité des données personnelles auxquelles elle a accès dans le cadre de ses activités. Elle s'engage à :

- Assurer un niveau de protection élevé des données personnelles de ses patients, personnels et partenaires de santé
- Respecter la Réglementation Applicable à l'ensemble des traitements des données personnelles qu'elle opère, c'est-à-dire la Loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD – UE 2016/679).

Plus précisément, la Clinique de la Marche s'engage à respecter les principes suivants :

- Licéité, loyauté, transparence : les données personnelles sont traitées de manière licite, loyale et transparente
- Limitation des finalités : les données personnelles sont collectées pour des finalités déterminées, explicites et légitimes, et ne sont pas traitées ultérieurement d'une manière incompatible avec ces finalités
- Exactitude : les données personnelles sont exactes, tenues à jour et toutes les mesures raisonnables sont prises pour que les données inexactes, eu égard aux finalités pour lesquelles elles sont traitées, soient effacées ou rectifiées sans tarder.

La Clinique de la Marche met en œuvre les moyens techniques et organisationnels adéquats afin de garantir la sécurité des données adaptée aux risques inhérents aux opérations de traitements de traitements réalisées, dès la conception desdits traitements. De même, la Clinique de la Marche impose contractuellement le même niveau de protection des données personnelles à ses sous-traitants. La Clinique de la Marche s'engage à respecter tout autre principe s'imposant au regard de la Réglementation Applicable, en particulier concernant les droits conférés aux personnes concernées, les durées de conservation des données personnelles ainsi que les obligations relatives aux transferts transfrontaliers de données personnelles, le cas échéant.

LA CLINIQUE DE LA MARCHE EN TANT QUE RESPONSABLE DE TRAITEMENT

Le responsable de traitement est la personne physique ou morale, qui, seule ou conjointement avec d'autres, détermine les finalités et les moyens du traitement. La Clinique de la Marche est donc considérée comme responsable de traitement pour sa gestion :

- Du processus de soins
- De la logistique des patients
- Des services supports transverses
- Des ressources humaines
- De la conformité et des risques
- Des finances
- Du fonctionnement courant des services

LA CLINIQUE DE LA MARCHE EN TANT QUE SOUS-TRAITANT

Le sous-traitant est la personne physique ou morale, qui traite les données personnelles pour le compte d'un responsable de traitement. Dans le cadre de la gestion de la campagne vaccinale « Si Vaccin Covid », la Clinique est considérée comme sous-traitant au sens de la Réglementation Applicable.

Dans ce cadre, la Clinique de la Marche s'engage à respecter l'ensemble des dispositions de la Réglementation Applicable aux sous-traitants, et en particulier en mettant en œuvre des mesures techniques et organisationnelles appropriées visant à :

- Assurer la sécurité des données
- Et proposer des services respectant les principes de protection dès la conception et par défaut.

LES DESTINATAIRES DES DONNEES PERSONNELLES TRAITEES PAR LA CLINIQUE DE LA MARCHE

Les données personnelles ne sont accessibles qu'aux personnels habilités et lorsque cela est strictement nécessaire. En outre, selon les traitements concernés et exclusivement afin de réaliser les finalités présentées dans la présente Politique de Protection des Données Personnelles, les données personnelles collectées par les différents moyens cités précédemment, sont susceptibles d'être communiquées et/ou partagées avec :

- La Direction Générale de la Santé
- Les différentes Caisses d'Assurance Maladie
- Les mutuelles
- Les partenaires médico-sociaux
- Les sous-traitants (prestataires) et partenaires de la Clinique de la Marche. Dans ce cadre, la Clinique de la Marche impose à ses prestataires et partenaires de mettre en place des mesures strictes de confidentialité et de protection de ces données.

Enfin, la Clinique de la Marche peut être contrainte de transmettre des données personnelles à la demande d'autorités judiciaires ou, plus généralement, si une disposition légale ou réglementaire le lui impose.

Les données

Dans le respect du principe de minimisation issu du RGPD, la Clinique ne collecte et ne traite que les données strictement nécessaires à la réalisation des finalités présentées dans la présente Politique des Données Personnelles.

L'établissement de santé est susceptible selon les cas de traiter les données à caractère personnel suivantes :

- Les données d'identification
- Les données relatives à la vie personnelle (ex : mariage)
- Les données relatives à la vie professionnelle (ex : formation)
- Les informations d'ordre économique et financière (ex : RIB)
- Les données de connexion (ex : création code d'accès logiciel)
- Les données relatives à la localisation (ex : n° de chambre et unité de soins)

Le cas échéant, si la finalité le légitime, des données sensibles telles que :

- L'origine raciale ou ethnique (ex : formulaire de soins)
- Les convictions religieuses (ex : directives anticipées)
- Les données génétiques
- Les données biométriques
- Les données de santé
- La vie et orientation sexuelle
- Le numéro d'identifiant national unique

La Clinique de la Marche ne collecte ni ne traite des données personnelles relatives aux enfants de moins de 16 ans sans accord préalable des parents ou titulaires de la responsabilité parentale à l'égard de l'enfant. Dans le cadre de votre prise en charge, certaines de vos données de santé peuvent être analysées par des outils d'intelligence artificielle, à des fins d'aide au diagnostic ou au traitement. Ces données sont traitées de manière sécurisée, dans le respect strict de la confidentialité et de la réglementation applicable. Vous serez informé(e) par votre professionnel de santé en cas d'utilisation de tels outils.

Origine des données traitées

La Clinique de la Marche collecte les informations :

- Lors d'une préadmission/admission qui est faite dans l'établissement
- Lors de l'hospitalisation d'un patient
- Quand une candidature est déposée
- Lorsqu'une embauche est réalisée
- Quand des demandes (exercice de droit...) sont exercées

A QUOI SERVENT LES DONNÉES PERSONNELLES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE COLLECTÉES PAR LA CLINIQUE DE LA MARCHÉ ?

Finalité des traitements

Les données personnelles sont traitées pour des finalités déterminées, explicites et légitimes.

L'établissement de santé est amené à collecter et à traiter des données de type administratif, social et médical, en relation avec leurs finalités ; selon l'article L6111-1 du code de la santé publique :

- Assurer le diagnostic, la surveillance et le traitement des malades, des blessés et des femmes enceintes
- Délivrer les soins avec hébergement
- Participer à la coordination des soins en relation avec les membres des professions de santé exerçant en pratique de ville et l'établissement et les services médico-sociaux
- Participer à la mise en œuvre de la politique de santé publique et des dispositifs de vigilance destinés à garantir la sécurité sanitaire
- Mener, en leur sein, une réflexion sur l'éthique liée à l'accueil et la prise en charge médicalisée.

Spécifiquement le service des Ressources Humaines, en respect du code du travail se consacre à gérer :

- Les candidatures et le recrutement
- Le personnel
- La formation
- Les relations sociales et syndicales
- La gestion des carrières et des compétences
- Les systèmes d'informations des ressources humaines
- La gestion de la paie
- Les intérimaires et les stagiaires
- L'organisation du travail

Ainsi, chaque traitement de données mis en œuvre dispose d'une finalité légitime, déterminée et explicite dans le cadre de ses activités, traduite dans le registre des activités de traitement de l'établissement.

Les grandes catégories de traitements recensées sont :

- La gestion du processus de soins
- La gestion de la logistique des patients
- La gestion des services supports transverses
- La gestion des ressources humaines
- La gestion de la conformité et des risques
- La gestion des finances
- La gestion du fonctionnement courant des services

La Clinique de la Marche est également susceptible d'utiliser les données personnelles à des fins administratives ou pour tout autre objectif imposé par la législation en vigueur.

Bases légales

Le traitement des données personnelles est justifié par différents fondements (bases légales) en fonction de l'usage que la Clinique de la Marche fait des données personnelles (finalité concernée).

Les bases légales des principaux traitements sont les suivantes :

- Dispositions légales ou réglementaires : le traitement des données personnelles est rendu obligatoire par un texte législatif ou réglementaire
- Contrat : le traitement des données personnelles est nécessaire à l'exécution du contrat auquel la personne concernée a consenti
- Consentement : la personne concernée a accepté le traitement de ses données personnelles par le biais d'un consentement exprès (formulaire avec des cases à cocher). Ce consentement peut être retiré à tout moment
- Intérêt légitime : La Clinique de la Marche a un intérêt légitime à traiter certaines données, notamment lors de la gestion de l'organisation des services par exemple.

LE TEMPS DE CONSERVATION DES DONNEES PERSONNELLES

Les données personnelles sont conservées conformément aux dispositions légales pendant une durée qui n'excède pas celle nécessaire aux finalités pour lesquelles elles sont collectées et traitées.

LES TRANSFERTS DE DONNEES PERSONNELLES HORS DE L'UNION EUROPEENNE

La Clinique de la Marche ne transfère aucune donnée personnelle collectée vers un pays hors de l'Union Européenne.

LES ACTEURS DE LA PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Le Responsable de traitement

La Direction de la Clinique de la Marche détermine les finalités et les moyens de traitement.

Le Délégué à la Protection des données personnelles (DPD)

La Clinique de la Marche a nommé un DPD (Délégué à la Protection des Données) interne.

- Il veille au respect des obligations prévues par la loi en matière d'informatique et de libertés.
- Il prend acte des réclamations des personnes quant au traitement des données
- Il Informe le responsable des traitements des manquements constatés et peut ensuite saisir la CNIL. Il est chargé d'assurer de manière indépendante la conformité des traitements à la législation et d'en tenir une liste accessible à toute personne en faisant la demande.

Le Responsable de la Sécurité des Systèmes d'information (RSSI)

La Clinique de la Marche a désigné un RSSI. Il veille à la bonne gestion de la Sécurité de l'information au sein de l'établissement. Il accompagne les équipes sur les sujets de sécurité et sensibilisent les collaborateurs.

L'EXERCICE DES DROITS

Il est possible d'exercer ses droits dans le respect de la Réglementation Applicable, et des autres règlements encadrant certaines données, notamment le Code de la Santé Publique, le Code du Travail, le Code de la Sécurité Sociale, le Code de l'Action Sociale et des familles, la Convention de l'Hospitalisation Privée.

Lorsque les traitements le permettent, on peut à tout moment exercer ses droits d'accès, de rectification, de suppression des données, ainsi que ses droits de limitation et d'opposition au traitement et à la portabilité de ses données personnelles. Pour toute question relative à la Protection des données personnelles, il est possible de contacter le DPD à l'adresse suivante, étant précisé que le DPD est également le point de contact privilégié de la CNIL.

- Par courrier à l'adresse suivante : Clinique de la Marche – Délégué à la Protection des Données - 57 Avenue du Berry 23000 Guéret
- Par mail à l'adresse suivante : dpd@clinique-lamarche.fr

Dans ce cadre, la personne concernée est priée de bien vouloir accompagner sa demande des éléments nécessaires à son identification (nom, prénom, email, raison sociale) ainsi que toute autre information nécessaire à la confirmation de son identité. Elle dispose également d'un droit de recours auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés en cas de violation de la Réglementation Applicable.

Lorsque la Clinique de la Marche agit en qualité de sous-traitant, la demande est transmise au responsable de traitement concerné.

COMMENT LA CLINIQUE SECURISE LES DONNEES PERSONNELLES

La Clinique de la Marche met en œuvre toutes les mesures techniques et organisationnelles utiles, conformes à l'état de l'art, au regard de la nature, de la portée et du contexte des données personnelles qu'elle collecte, et des risques présentés par leur traitement. Ces mesures, conformes à la Politique de Sécurité du Système d'Informations (PSSI), permettent de préserver la sécurité des données personnelles et, notamment, empêcher toute destruction, perte, altération, divulgation, intrusion ou accès non autorisé à ces données, de manière accidentelle ou illicite. A travers ces mesures, la Clinique de la Marche assure un niveau élevé de confidentialité et protection des données de santé éventuellement hébergées et traitées. La sécurité et la confidentialité des données personnelles reposent sur les bonnes pratiques de chacun.

La Clinique de la Marche a mis en place une procédure de gestion de violation de données personnelles. En cas de détection avérée d'une violation de données personnelles telle que définie par le RGPD, la Clinique de la Marche s'engage à communiquer cette violation à l'autorité de contrôle française, la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) et en cas de risque élevé, à en informer les personnes concernées dans les meilleurs délais.